

**CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
DE
HAUTE NORMANDIE**

**SESSION PLÉNIÈRE
DU MARDI 16 JUIN 2008**

**AVIS SUR
LE PROJET DE DÉCISION MODIFICATIVE N° 1
AU BUDGET 2009**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur Antoine LAFARGE

Le projet de décision modificative n°1 au Budget Primitif 2009 est destiné d'une part, à prendre en compte certains ajustements de recettes, d'autre part à présenter, en dépenses, des propositions nouvelles dans la continuité des priorités définies par la Région à l'occasion de la présentation du budget primitif 2009.

☛ **En matière de recettes non affectées**, ces ajustements sont les suivants :

✓ **au titre de la fiscalité directe**

En augmentation de recettes

⇒ + 7.839.950 € au titre des impôts locaux,

En diminution de recettes

⇒ - 192.885 € au titre de l'ajustement en matière d'allocations compensatrices pour exonérations fiscales.

✓ **au titre de la fiscalité indirecte**

En diminution de recettes

⇒ - 14.000.000 € au titre du produit sur les cartes grises, compte tenu du tassement sensible des immatriculations (soit 20% du produit estimé au BP 2009).

✓ **au titre des dotations de l'Etat**

En augmentation de recettes

⇒ + 3.906.856 € au titre de l'ajustement de la recette provenant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP),

⇒ + 2.488.312 € au titre de l'ajustement 2009 de la dotation globale de fonctionnement, suite au vote du taux de croissance par le Comité des finances locales (+ 1,68 %),

⇒ + 15.000.000 € au titre du remboursement anticipé en 2009 du FCTVA. Cette disposition s'inscrit dans un des dispositifs du plan de relance de l'Etat, décidé fin 2008.

Au titre des recettes non affectées, ces différents ajustements se traduisent par une augmentation de recettes de 15.042.233 €.

☛ **En matière de recettes affectées**, ces ajustements sont les suivants :

En diminution de recettes

⇒ - 3.500.000 € au titre du Fonds National de développement et de Modernisation de l'Apprentissage deuxième section (Contrats d'objectifs et de moyens),

⇒ - 1.000.000 € au titre du Fonds de Création Innovation (FEDER).

En augmentation de recettes

- ⇒ + 310.900 € au titre de la participation du Centre National de la Cinématographie au fonds d'aide à la création cinématographique géré par le Pôle Image,
- ⇒ + 40.498 € au titre de la création d'entreprises innovantes,
- ⇒ + 2.000.000 € au titre du Fonds commun de placement à risques (FEDER).

Au titre des recettes affectées, ces différents ajustements se traduisent par une diminution de recettes de 2.148.602 €.

Au total, les ajustements de recettes au titre de la DM1 s'élèvent à 12.893.631 €.



☛ En matière de dépenses, les propositions nouvelles s'élèvent à 32.279.758 € en crédits de paiement.

Le C.E.S.R. prend note de ces propositions nouvelles et émet quelques observations et remarques concernant certaines actions correspondantes à ces propositions.

Ces observations et remarques sont répertoriées dans le document joint au présent avis.

En conclusion, au regard :

d'une part

- des différents ajustements de recettes qui s'élèvent à + 12.893.631 €,
- d'une diminution à hauteur de -43.022,86 € de l'emprunt d'équilibre inscrit au Budget primitif 2008,
- de la reprise du résultat de fonctionnement du compte administratif 2008 qui s'élève à 19.429.149,86 €.

d'autre part des inscriptions budgétaires proposées en dépenses,

la décision modificative n° 1 du budget régional 2009 s'équilibre à 32.279.758 € en dépenses et en recettes.



Le CESR prend acte de l'équilibre général des dépenses et des recettes concernant la décision modificative n° 1 du budget régional 2009.

Souhaitant que les observations et recommandations jointes puissent être prises en compte, le Conseil économique et social régional émet un avis favorable à l'adoption de cette décision modificative n° 1.

**RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS
DES COMMISSIONS DU C.E.S.R.**

1^{ère} COMMISSION : BUDGET – COORDINATION – EUROPE ET INTERNATIONAL

ADMINISTRATION GENERALE

Diverses dispositions relatives au personnel régional.

Dans le cadre de l'augmentation du taux (+ 10,14%) de la contribution patronale retraite des personnels détachés, objet d'une disposition réglementaire adoptée fin 2008, le CESR demande que l'augmentation de cette contribution concernant les 625 fonctionnaires détachés de l'Education nationale à la Région soit compensée à l'euro près dans le cadre des transferts des personnels techniques des lycées à la Région.

Le CESR fait part de sa satisfaction concernant le souhait de la Région d'établir une charte d'accueil du stagiaire en formation initiale ou continue dans le but de répondre de façon optimisée en terme de formation pratique

Le CESR fait part de sa satisfaction concernant la mise en place d'un plan de déplacements au profit du personnel de la Région. Cette démarche va dans le sens des préconisations du CESR en matière de développement durable.

Planification, évaluation, prospective.

Le CESR regrette que le programme d'évaluation établi en janvier 2009 n'ait été réalisé que partiellement. Cette démarche est en effet nécessaire pour que le Conseil Régional puisse reconsidérer, à échéance régulière, les politiques qu'il décide. Le CESR souhaite être systématiquement destinataire des rapports d'évaluation réalisés par la Région.

2^{ème} COMMISSION : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES

AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

Au regard de l'augmentation de crédits de paiement proposée pour des opérations de la première génération de contrats de territoires, le CESR désire qu'une évaluation de cette génération de contrats soit réalisée et lui soit transmise.

Le CESR profite de la mise en place de l'Agence d'Urbanisme de Rouen et des Boucles de Seine et Eure pour souhaiter que cette structure soit ouverte aux échanges avec les acteurs des territoires, notamment le CESR.

Le CESR salue la participation du Conseil Régional au financement de postes de Conseillers énergétiques partagés. Il déplore cependant qu'aucune pérennisation de ces postes ne soit prévue au delà de la 4^{ème} année, car leur suppression sera préjudiciable pour le titulaire du poste comme pour les collectivités et les particuliers qui bénéficient de leurs services.

TRANSPORTS

Le CESR affirme que les liaisons vers Roissy depuis la Haute Normandie constituent pour notre région un enjeu majeur, auquel ne répond pas la desserte TGV que propose le Conseil Régional. Le CESR estime en effet que cette desserte offrira un service coûteux pour la collectivité, peu compétitif par rapport à l'automobile, et inadapté aux besoins des haut normands.

Dans ce contexte, le CESR considère qu'à l'issue de ses trois ans d'expérimentation, cette desserte risque d'être abandonnée, alors qu'il serait primordial de développer une liaison ferroviaire compétitive entre la Haute Normandie et Roissy. Le report modal de la route vers le fer n'interviendra qu'à la condition que le train offre un temps de parcours comparable à celui de la voiture, ce qui suppose une amélioration massive des infrastructures ferroviaires. Le CESR n'accepte pas un déficit d'exploitation durable de cette nouvelle desserte, demandée de façon récurrente par notre assemblée.

Ce déficit, supporté par les régions et d'autres collectivités, doit pouvoir diminuer rapidement par l'engagement, sans attendre, des travaux d'infrastructures permettant de rendre cette desserte efficiente.

Le CESR est satisfait du lancement des études relatives à l'électrification de la section de ligne Elbeuf – Oissel, mais s'étonne de manière générale des délais nécessaires au lancement des projets d'infrastructures, compte tenu des multiples phases d'études en particulier.

3^{ème} COMMISSION : QUALITÉ DE LA VIE ET DU LIEN SOCIAL

CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, VIE ASSOCIATIVE

Le CESR prend acte des ajustements budgétaires proposés par le Conseil Régional en matière de culture, sports et vie associative.

Il s'interroge cependant sur l'annulation de l'édition 2009 de la manifestation R.I.D.E. et regrette que cet événement équestre de renom, organisé en partenariat avec la Basse-Normandie, ne puisse avoir lieu cette année, notamment au regard de la tenue des jeux équestres mondiaux en 2014 sur le territoire bas normand.

Le CESR souhaiterait avoir davantage d'informations concernant la société organisatrice (A.S.O.) et les raisons exactes de l'annulation de cette manifestation.

SANTE ET ACTION SOCIALE

Le CESR regrette le retard pris dans la mise en place des projets de maisons pluridisciplinaires de santé et souhaite que les professionnels concernés s'emparent.

LOGEMENT SOCIAL ET RENOVATION URBAINE

A l'occasion du plan national de relance ANRU, le CESR regrette que la Région n'ait pas augmenté sa participation financière aux côtés de l'Etat dans le cadre de la convention quadripartite avec l'ANRU.

ENVIRONNEMENT

Le CESR se félicite du succès de l'appel à projet PREBAT en espérant qu'un maximum de projets verra le jour en 2010 et souhaite que la Région lance régulièrement d'autres appels à projets de ce type.

Il encourage la Région à financer les projets non retenus dans le cadre de cet appel à projets sur d'autres crédits que ceux prévus pour ce dispositif d'intervention (PREBAT).

Enfin, le CESR souhaiterait connaître les critères de sélection définis dans l'appel à projets.

**4^{ème} COMMISSION : AGRICULTURE – INDUSTRIE SERVICES –
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – RECHERCHE - TOURISME**

ACTION ÉCONOMIQUE

Le CESR se félicite de l'action continue du Conseil Régional en matière de soutien à l'investissement dans l'industrie et notamment dans le secteur de l'automobile. Son engagement a concouru au choix du site de Cléon par Renault pour fabriquer son nouveau moteur R9M, activité qui renforcera l'industrie régionale.

Le CESR prend par ailleurs acte des ajustements budgétaires proposés par le Conseil Régional en matière d'action économique.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR ALAIN GOUSSAULT
AU TITRE DE L'UNION RÉGIONALE DES ENTREPRISES D'INSERTION**

Pour l'aide à l'emploi associatif et aux groupements d'employeurs, la DM1 prévoit une diminution des autorisations d'engagement de 1 800 000 Euros inscrites au Budget Primitif 2009 .

La raison : ... « le dispositif emploi tremplins » a atteint les objectifs de création d'emplois sur les cinq dernières années.

Il est étonnant, dans ces temps de crise économique et financière et ses conséquences sociales notamment en perte d'emploi, que le Conseil régional diminue les autorisations d'engagement pour un dispositif qui, lui, a montré toute sa pertinence pour soutenir le dynamisme des associations pour créer des emplois.

L'UREI ne peut qu'interroger ce paradoxe et demande au Conseil régional de poursuivre son soutien à l'emploi associatif et de l'étendre aux entreprises sociales et solidaires le plus rapidement possible.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JACQUES BRIFAUT
AU TITRE DES PERSONNALITÉS QUALIFIÉES**

Concernant la rubrique « transports », je réitère mon observation faite en début de séance au Président LE VERN pour qu'une attention équivalente au transport ferroviaire soit portée à la nécessaire mise à niveau rapide de qualité, de fiabilité et de compétitivité des infrastructures fluviales de l'axe Seine qui ne manqueraient pas de souffrir gravement et durablement de la mise en service du Canal Seine Nord Europe prévue en 2014. La durée nécessaire pour la prise de décision ajoutée à celle de la réalisation est telle que la question revêt aujourd'hui un caractère d'urgence.

**DÉCLARATION DE MONSIEUR JEAN-LUC LÉGER
AU TITRE DU COMITÉ RÉGIONAL DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE
ET D'ÉDUCATION POPULAIRE**

Le dispositif a le défaut d'être dégressif et trop rapidement dégressif. Cependant dans l'histoire de la vie associative, nous n'avions connu autant de dépôts de bilans depuis septembre 2008.

Après le désengagement de l'Etat, après les coups portés par l'Etat, nous pourrions constater objectivement le désengagement de la Région.

La vie associative ne pourra se pérenniser que par l'intervention publique parce que nombre d'associations agissent pour et avec les plus démunis, les plus insolvables et que la diversité des ressources financières est pure illusion.

En conclusion, ce n'est vraiment par le moment.